Commune de Seilhac

BULLETIN D'INFORMATION

Octobre/Novembre/Décembre2019

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

EDITO

DERNIER BULLETIN MUNICIPAL DE LA MANDATURE…

L'été fut chaud et la rentrée, à présent derrière nous, a causé quelques préoccupations aux services municipaux et aux élus responsables de l'enfance. En effet, la tendance de hausse de la population que je décrivais sur notre dernier bulletin municipal se confirme dans nos classes primaires, avec une augmentation des effectifs principalement en maternelle.

La saison touristique qui vient de se clore, s'est déroulée d'une façon tout à fait normale, avec une fréquentation équivalente aux autres années.

"La guinguette a rouvert ses volets", un peu tardivement il est vrai, pour les raisons que l'on sait, mais les nouveaux délégataires ont mis du cœur à l'ouvrage et espérons que l'expérience de cette année leur sera utile dans le futur...

Une très grande satisfaction suite aux dernières analyses de l'eau du lac de Bournazel : le laboratoire indépendant désigné par l'ARS (Agence Régionale de Santé) a délivré un résultat de zéro cyanobactérie et aucune pollution des eaux de baignade. Cela n'était jamais arrivé dans le passé, depuis que les analyses sont obligatoires sur les sites de baignade ; certes les eaux étaient conformes à la baignade mais pas d'aussi bonne qualité. Le travail de réflexion et de mise en œuvre de mesures, notamment le non empoissonnement d'espèces de fond (carpes, tanches...) ainsi que l'augmentation des activités ludiques (wakeboard, pédalos, paddle...) portent certainement leurs fruits. Nous devons poursuivre dans cette direction si nous souhaitons monter un dossier pour accéder au pavillon bleu.

Je vous souhaite donc une bonne lecture de ce bulletin municipal qui sera le dernier de la mandature et qui ne décrira dès lors que des réalisations et des généralités sur la vie de notre commune pour être en phase avec la loi électorale. Très belle fin d'année à tous.

Marc GERAUDIE
Le Maire

>> 2019, année "blanche" pour la voirie… à Seilhac !

En cette année 2019, **le programme voirie de Tulle Agglo en notre faveur a été amputé**. En effet, ce sera pour la commune de Seilhac une année "blanche" en termes de travaux.

Je m'explique : les travaux proposés cette année sont des travaux qui avaient été prévus sur le budget de l'agglo en 2017, non effectués pour des raisons de travaux d'assainissement non programmés par celle-ci. Cependant, les devis avaient été signés par la commune en novembre 2017, avant la prise de compétence de l'agglo, et correspondaient à des chantiers rue des Vergnes et rue des Grillons. Malgré ce renoncement, nous aurions éventuellement pu admettre ces dispositions.

Ces travaux ont été naturellement inscrits en RAR (restes à réaliser) sur le budget de l'année 2018, et non effectués pour les mêmes raisons que l'année précédente. A notre grande surprise, nous les avons vus réapparaitre en 2019 sur des réalisations nouvelles. Malgré les protestations du maire et des explications cohérentes apportées au vice-président en charge de la voirie et au président de l'agglo, il nous a été répondu par le président de l'agglo *"la commune de Seilhac a bénéficié de nombreux travaux dans cette mandature"*... **Une question essentielle reste alors posée** : où est passé l'argent budgété ces trois dernières années, soit la somme de 210 000 euros ?...

En fin de compte, ces travaux ne se feront pas et seront remplacés par des travaux rue des Violettes et route de Magueur pour les mêmes raisons que précédemment... **affaire à suivre...**

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

ENFANCE

*"A l'image de notre commune, l'école de Seilhac connait elle aussi une augmentation de ses effectifs. Cette année, ce sont **192 élèves** qui occupent les **8 classes**."*

Simone CROUZETTE
Première Adjointe en charge
de l'enfance et de la jeunesse

>> Le cap des 200 élèves en ligne de mire….

Chacune de ces classes est désormais dotée **d'un TBI (tableau blanc interactif)**, à l'exception des deux plus petites classes maternelles, permettant un égal accès pour tous aux nouvelles technologies.

Devant le nombre important d'enfants de Petite Section (27), il n'a pas été possible d'accueillir des TPS (enfants de 2 ans).

Ainsi, c'est Tiphaine Nicaise, aidée par Stéphanie Vergnolle (ATSEM), qui gère la classe de PS, Stéphanie Fougeanet, aidée par Cathy Bucheraud (ATSEM), celle de PS-MS, et Nathalie Legleye avec Céline Denis (ATSEM) assure l'enseignement en GS.

Côté école élémentaire, Fabien Clare, le directeur occupant cette année une fonction au collège d'Egletons, c'est Gladys Neuville, enseignante du CP, qui assure la direction, avec deux jours de décharge effectués par Anne-Laure Chavanel.

Christine Herlin garde le CE1 et Sophie Capelli le CE2. Une nouvelle arrivante, Anne-Laure Peschel enseigne dans une classe de CM1-CM2 et Joanna Billard en CM2 (en effet 38 élèves de CM2 sont répartis dans deux classes).

Notre école fait de la résistance… dans le domaine des rythmes scolaires !

Le côté positif de la hausse des effectifs nous a contraints à **quelques aménagements pour garantir une qualité de service satisfaisante pour les enfants.**

Par exemple, ce sont désormais 9 groupes d'activités périscolaires, et donc 9 intervenants (au lieu de 7 puis 8) en élémentaire. Les enfants pratiqueront alternativement des jeux traditionnels, de l'éveil musical, de la couture, de l'origami, du sport, des contes, de la peinture, de l'expression corporelle, des activités ludiques en anglais.

Dans le même temps, en maternelle, 4 agents assurent la sieste des plus petits.

Notre école compte parmi les quelques "irréductibles" à maintenir cette organisation des rythmes scolaires, malgré les contraintes et les frais qui incombent à la commune, mais dans le souci de préserver les meilleures conditions d'apprentissage scolaire.

En ce qui concerne la restauration scolaire, pour la même raison de hausse des effectifs, nous avons dû faire appel à une personne supplémentaire pour assurer les déplacements au collège et la surveillance des repas dans les meilleures conditions.

Ce sont donc 5 personnes en maternelle et 4 en élémentaire qui ont cette responsabilité.

Pour compléter le temps scolaire et périscolaire, les enfants peuvent être accueillis en outre à l'Accueil de Loisirs chaque mercredi à partir de midi et lors des vacances ; les menus et programmes d'activités figurent sur le site de la mairie.

☛ **En somme, si le fonctionnement de l'école constitue une part importante des préoccupations et de l'action de la municipalité, les questions de sécurité, de confort, d'éducation des enfants méritent bien une telle implication.**

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

VIE DE LA CITE

>> Le chantier de l'église avance bien… en dépit de quelques surprises !

Le chantier de la réfection du toit de l'abside de Notre Dame a débuté début juillet, avec une pause en août pour cause de congés.

Apres la dépose de la totalité des lauzes qui recouvraient cette partie de l'église, la mauvaise surprise a été de constater qu'une imposante chape en "béton allégé" recouvrait cette dernière. Le poids important sur la voûte et la difficulté à positionner la nouvelle charpente nous a obligés à des travaux non prévus. Ceux-ci coûteront 14 000 euros supplémentaires et trois semaines de retard par rapport aux prévisions…

Heureusement l'appel aux dons du conseil municipal avec l'aide de la Fondation du patrimoine fonctionne bien (8 090 euros pour l'instant) et l'obtention d'une dotation de 8 000 euros de la part de la Fondation de sauvegarde de l'art français compensera tout ou partie de ce surcoût.

Jeudi 24 octobre, une opération un peu spectaculaire s'est déroulée à l'église, en présence de quelques seilhacois particulièrement intéressés.

La charpente de l'abside, dont la structure avait été préparée au sol, a été levée et installée avec précision et un grand professionnalisme.

La suite et la fin des travaux de couverture auront lieu dans les prochaines semaines.

>> Le funérarium bientôt "opérationnel"…

Le bâtiment qui accueillera le funérarium est en bonne voie, les travaux commencés au mois de juin vont bon train, et selon les dires de monsieur Treille, l'entrepreneur qui a acheté le terrain à la commune, **l'établissement devrait ouvrir dans le courant du premier trimestre 2020.**

>> Le "toit" de l'Agglo historique…

Le syndicat du Puy des Fourches s'était engagé, dans le cadre du projet "Vézère", à réaliser une table d'orientation sur le site du "Puy des Ferrières"… La chose a été réalisée de belle manière !

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

>> … et la Pierre Bouchère désormais accessible

Ce site emblématique de la commune est en passe de devenir plus accessible. En effet, la municipalité a décidé d'acquérir le terrain privé sur lequel se trouve cet énorme bloc monolithique ainsi qu'une parcelle permettant d'y accéder.

>> Vidange de l'étang Neuf annulée…

Cette année encore l'étang Neuf ne sera pas vidangé et la grande pêche n'aura donc une nouvelle fois pas lieu. En effet, Monsieur le Préfet par arrêté a interdit toute vidange pour cause de sècheresse.

>> Les installations sportives ne sont pas oubliées…

Le pignon arrière du gymnase qui était dans un triste état vient d'été rénové, ces travaux font suite à la réfection l'an passé de la toiture, il restera à remettre en état la façade avant pour avoir un bâtiment des plus corrects.

Le projet en cours, de c**réation d'un nouveau vestiaire pour le club de foot** est en bonne voie, un architecte va être désigné pour chiffrer précisément cette réalisation afin de monter les dossiers de financements auprès des différents partenaires (Etat, région, département, agglo, ligue et fédération). Puis une consultation sera lancée en 2020 pour un bâtiment en dur.

>> L'assainissement… quand "tout fout l'camp" !

Depuis le 1er janvier 2018, Tulle Agglo exerce la compétence assainissement. Quand la commune assumait cette compétence, sous le couvert d'un budget annexe, la municipalité votait une subvention pour le fonctionnement de cette dernière, environ 23 000 euros suivant les besoins (hors fonctionnement de la station d'épuration, marché spécifique pour la SAUR).

L'an passé, l'agglo nous avait attribué pour l'entretien, le nettoyage, les tontes et autres surveillances la somme de 11 700 euros, déjà très insuffisante à notre goût. Cette année, elle nous assène un coup dans le dos en réduisant de moitié cette dotation… jusqu'où pense aller cette institution ?…

>> Incivilités quand tu nous tiens !

Les stationnements interdits ou gênants… nous connaissons ! Le non-respect des sens interdits… nous connaissons aussi ! Les vitesses excessives… nous les subissons tous les jours ! **Devra-t-il y avoir un drame pour réagir ?…**

Un autre fléau guette nos semelles de chaussures et nos fonds de pantalons… les déjections animales sur les trottoirs, les pelouses et autres aires de jeux ! "**Apprenez-leur le caniveau… ou ramassez leurs crottes** !! Merci…

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

>> Le déploiement de la Fibre… une action coordonnée de l'Etat, Tulle agglo et SFR

Véritable enjeu pour la compétitivité, le développement et l'attractivité des territoires, le déploiement du Très Haut Débit est incontournable afin de résorber la fracture numérique. Il permet ainsi aux zones rurales de ne pas être en marge d'une avancée technologique cruciale pour le maintien et le développement de l'emploi et des entreprises locales.

La fibre optique… quèsaco ?

La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre peut fournir de très grandes quantités de données, à la vitesse de la lumière, sur des milliers de kilomètres. A cette vitesse, il est possible de faire sept fois et demie le tour de la Terre en seulement une seconde !

Des performances inégalées… sans commune mesure avec l'existant (Adsl)

Avec la fibre, vous pouvez :

☛ Télécharger un film (700 Mo) en 7 secondes (contre 5 minutes en Adsl) ou une série de 10 épisodes (5 000 Mo) en 50 secondes (contre 45 minutes en Adsl)…

☛ Jouer en réseau et prendre vos adversaires de vitesse.

☛ Mettre en ligne une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en Adsl).

☛ Transformer votre TV en écran de cinéma.

Comment équiper son logement ?

En habitat collectif (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants.

Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur comme **le raccordement du pavillon** est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ceraccordement (par exemple, l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire.

Pour vérifier l'éligibilité d'un foyer…

Il sera possible de vérifier l'éligibilité du foyer à l'offre Très Haut Débit SFR de 3 façons :

☛ En saisissant son adresse ou numéro de téléphone sur le site: *http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous.*

☛ Par téléphone, en appelant le 1099.

☛ En se rendant dans une boutique SFR (Liste des boutiques sur *http://boutique.sfr.fr*).

Pour suivre le déploiement de la fibre, rendez-vous sur *https://cartefibre.arcep.fr*

… et attention aux difficultés au quotidien !

Déployer la fibre réserve son lot de surprises qui peuvent retarder ponctuellement les travaux :

☛ Infrastructures manquantes,

☛ Surcharge aérienne, refus de pose de renfort,

☛ Refus de conventionnement par bailleur privé ou public,

☛ Problème d'élagage,

☛ Secteurs éloignés.

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

VIE DE LA CITE

>> Après une année difficile… l'aboutissement du projet "Vézère"

Cette année 2019 illustre parfaitement le bien-fondé de ce projet.

En effet, pour alimenter les trois communes fondatrices du syndicat (Lagraulière, Saint-Jal, Seilhac), l**e syndicat a dû prélever depuis juillet la totalité de ses ressources,** c'est-à-dire 2 ruisseaux, 3 forages et les captages de 4 sources.

Pierre BARLERIN
Président du syndicat Puy des Fourches -Vézère

De plus, dès le 18 septembre 2019, il a été nécessaire de mettre en service l'interconnexion qui relie, depuis 2011, notre réseau de canalisations à celui de la commune de Naves. De ce fait, 130 abonnés de la commune de Seilhac sont alimentés par ce réseau.

Fin 2019, les communes d'Uzerche, Espartignac, Lagraulière, Saint-Jal, **Seilhac**, Saint-Clément, Naves et Tulle **seront alimentées par la nouvelle station construite aux Carderies à Uzerche**

Débit de la Vézère aux Carderies (étiage sévère)	Volume prélevé dans la Vézère	Volume d'eau potable produite
172 800 m³/jour soit 2 000 l/s	8 800 m³/jour soit 121 l/s	8 000 m³/jour soit 110 l/s
Simulation ☛ Si la station des Carderies avait fonctionné à partir du 1er août 2019 (début de la période d'étiage sévère : août - septembre)		

Pour alimenter les huit communes, la station qui fonctionne 20 h / 24 h doit produire **110 litres/seconde d'eau potable**. Pour cela, elle doit prélever dans la Vézère 121 l/s. Cette année, pendant la période août-septembre, le débit de la Vézère aux Carderies était de 2 000 l/s.

Ce débit de la Vézère est possible car trois retenues, en amont (retenue de Peyrissac, lac des Barriousses à Treignac, lac de Viam), peuvent stocker 29 millions de mètres cube.

La Vézère vue du viaduc des Carderies ***(photo du 16 septembre 2019 – Franck BARRAT-ARNAL)***

Commune de Seilhac
BULLETIN D'INFORMATION
Octobre/Novembre/Décembre 2019

ZOOM SUR...

>> Un collège, un nom…

LLe choix des élus seilhacois s'est porté majoritairement sur le nom de Jean Vinatier, maire de Seilhac de 1935 à 1982 et fondateur du collège.
Le conseil d'administration du collège s'est prononcé par la suite en faveur d'Armande Baudry, qui s'est distinguée par son action de résistante au cours de la guerre 1939-1945 et qui a passé une grande partie de sa vie à Seilhac.
La décision finale a été prise par le Conseil départemental qui a négligé l'avis des élus pour suivre celui du conseil d'administration du collège. **Le collège de Seilhac se nommera donc "Collège Armande Baudry".**

A NOTER

Les prochaines élections municipales sont prévues les dimanches 15 mars et 22 mars 2020.

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 7 février 2020 !

→Pour procéder à l'inscription, il faut se rendre à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Il est également possible de s'inscrire sur internet depuis un compte Service-public.fr ou par le biais de France Connect.

Retrouvez toutes les informations et actualités de Seilhac sur le site de la commune :

www.ville-seilhac.com

Vous souhaitez recevoir le Bulletin Municipal par e-mail, contactez-nous à la mairie (communication@ville-seilhac.com) pour nous transmettre votre adresse électronique.

AGENDA

→ **Vendredi 15 novembre :** à la MAS à 15 h, don du sang.
A 15 h 45 salle d'animation, lecture et jeux *(gratuit sur inscription de 6 à 9 ans)*. A 17 h 30 à la médiathèque, club lecture kilitout.

→ **Dimanche 17 novembre :** à la MAS de 9 à 14 h, "vide ta chambre" organisé par l'association des parents d'élèves.

→ **Mercredi 20 novembre :** salle d'animation à 15 h, atelier calendrier de l'Avent.

→ **Jeudi 21 novembre :** à la la médiathèque à 18 h, atelier Furoshiki (*sur inscription, 5€ par personne*).

→ **Vendredi 29 novembre :** à la salle Cerous à 20 h 30, soirée jeux organisée par "Tas d'beaux jeux".

→ **Samedi 30 novembre :** à la MAS, loto organisé par l'école de rugby Naves-Seilhac-Lagraulière.

→ **Mercredi 4 décembre :** à la médiathèque de 14 à 18 h, après-midi ludique.

→ **Vendredi 6 décembre :** salle d'animation à 15 h 45, atelier jeux givrés (pour les 6-9 ans *(sur inscription)*.
A la MAS à 20 h 30, concert avec Manu Galure (tour de France à pied et en chansons) organisé par le Brezou.

→ **Samedi 7 décembre :** au lac de Bournazel de 10h à 17h, baptême voiture de rallye au profit du téléthon.

→ **Vendredi 13 décembre :** salle d'animation à 15 h 45, atelier de Noël pour les 4-8 ans *(sur inscription)*.

→ **Samedi 14 après-midi et dimanche 15 décembre :** à la MAS, marché de Noël.

→ **Jeudi 19 décembre :** salle Cerous à 20 h, conte pour adultes (à partir de 12 ans) "Les dames de Bagdad".

→ **Vendredi 20 décembre :** salle d'animation à 15 h 45, lectures + jeux pour les 5-9 ans *(sur inscription)*.
A 17 h 30 à la médiathèque, club lecture Kilitout.

→ **Lundi 23 décembre :** salle Cerous à 15 h, projection film de Noël "Niko le petit renne".

→ **Samedi 4 janvier 2020 :** à la MAS à partir de 20 h, concours de belote organisé par la société de chasse.

→ **Jeudi 9 janvier :** à la MAS à 19 h, vœux du Maire et pot d'accueil des nouveaux arrivants.".

→ **Vendredi 10 janvier :** à la MAS à 15 h, don du sang. A 15 h 45, salle d'animation atelier jeux "jouons avec les contes" pour les 4-7 ans.

→ **Vendredi 17 janvier :** salle d'animation à 15 h 45, lectures + jeux pour les 5-9 ans *(sur inscription)*. A 17 h 30, club lecture Kilitout.

→ **Samedi 18 janvier :** à la MAS à partir de 15 h, après-midi récréatif pour les 65 ans et plus, organisé par la Municipalité.
A 16 h, 18 h et 20 h, Escape game à l'occasion de la "Nuit de la lecture" *(gratuit sur inscription)*.

→ **Vendredi 24 janvier :** salle d'animation à 15 h 45, atelier Nouvel an chinois pour les 4-8 ans *(sur inscription)*.

→ **Samedi 25 janvier :** à la MAS à partir de 20 h, loto organisé par l'association des parents d'élèves.

→ **Dimanche 26 janvier :** à la MAS à partir de 15 h, thé dansant organisé par la FNACA.

→ **Vendredi 31 janvier :** salle Cerous à 10 h, éveil musical animé par Laure Porté pour les 0-3 ans *(gratuit sur inscription)*. A 15 h 45 salle d'animation, atelier BD pour les 8-12 ans *(gratuit sur inscription)*.

Commune de Seilhac/Bulletin d'information Octobre/Novembre/Décembre 2019.
Mairie de Seilhac - 4 av. Jean Vinatier - 19300 Seilhac - tél 05 55 27 05 26
Directeur de la publication : Marc Geraudie. - Imprimé par Maugein imprimeurs - 19000 Tulle.